

Décision

Générale

colonial

Décision n° 351 portant attribution provisoire des fonctions d'officier de l'état-civil et de chargé de l'inscription marilime.

n° 351

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 novembre 1918

Numéro JO
n° 265 du 30/11/1918

Date du numéro
30 novembre 1918

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Considérant la maladie de rame apeteur Lassaigne, remplissant à Djibouti les fonctions d'officier d'Etat civil et de chargé de l'Inscription maritime; Attendu que tout le personnel du secrétariat général est alité par suite de l'épidémie de grippe qui sévit actuellement dans la Colonie

Vu l'urgence,

TEXTE INTÉGRAL

M. le Lieutenant de vaisseau de réserve DORNIER, (administrateur des colonies mobilisé) remplira provisoirement les fonctions d'officier de l'Etat civil et de chargé de l'inscription maritime. La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

A. LAURET.